

LETTER DE CANDIDATURE A L'ACQUISITION D'UN TERRAIN A BATIR
Quartier COTE PAVEE-LIMAYRAC 5 à TOULOUSE

Après avoir pris connaissance de l'appel à candidature, notamment du calendrier général de l'opération de cession « VENTE DE TERRAINS QUARTIER COTE PAVEE – LIMAYRAC 5, du plan d'ensemble, du plan des lots, des faisabilités, étude de sol, du modèle de promesse de vente ainsi que la lettre type de candidature et autres documents mis à disposition :

- **Sous forme dématérialisée : à télécharger sur le site internet :**
 - [Terrain à vendre ! - Toulouse Métropole Habitat \(toulouse-metropole-habitat.fr\)](http://Terrain à vendre ! - Toulouse Métropole Habitat (toulouse-metropole-habitat.fr))
 - <https://bit.ly/3KrupYm>

Tableau à compléter avec vos coordonnées

<i>Candidat Acquéreur 1</i>	<i>Candidat Acquéreur 2</i>
	<i>NOM</i>
	<i>NOM de « jeune fille »</i>
	<i>Prénoms</i>
	<i>Lieu de naissance</i>
	<i>Date de naissance</i>
	<i>Nationalité</i>
	<i>Situation professionnelle</i>
	<i>Téléphone mobile</i>
	<i>Téléphone fixe 1</i>
	<i>Téléphone fixe 2</i>
	<i>Courriel</i>
<i>Adresse postale</i>	

Situation matrimoniale - Rayer la mention inutile

Célibataire/divorcé/veuf - non tenu par un PACS	Célibataire/divorcé/veuf - non tenu par un PACS
Célibataire/divorcé/veuf - tenu par un PACS	Célibataire/divorcé/veuf - tenu par un PACS
Marié sans contrat de mariage	Marié sans contrat de mariage
Marié avec contrat de mariage	Marié avec contrat de mariage

Déclare(nt), après analyse du dossier de candidature relatif à la vente des terrains suivants :

Lot 1 : Terrain cadastré Section 808 AE 137, sis 18 rue Cambigue à Toulouse, d'une superficie totale de 384 m², bénéficiant d'une surface maximale de plancher de 248m²(suivant PLUIH) .

Rappel : Sur le site de Toulouse Mairie Métropole, il est indiqué :

« L'approbation finale de ce PLUi-H est prévue en Conseil de la Métropole le 18 décembre 2025. Le dossier sera disponible sur le site Web de Toulouse Métropole dans les jours suivants. Vous pourrez alors prendre connaissance des éventuelles modifications réalisées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Le PLUi-H approuvé entrera en application fin janvier 2026, après le versement dans le Géoportal National de l'Urbanisme et le contrôle de légalité de l'Etat. Il servira alors de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, etc. »

Me/nous porter candidat(s) pour l'acquisition du terrain Lot

N°

En vue de la réalisation d'une maison individuelle.

J'ai/nous avons bien compris les principes suivants :

- *L'attribution se fera en fonction du montant du prix proposé,(au mieux disant) et sur ce critère unique.*
En cas de prix identique, le candidat sera choisi en fonction des caractéristiques des conditions suspensives choisies ; précision étant ici faite que seules les conditions relatives à l'obtention du Permis de Construire et d'un financement bancaire seront acceptées.
- *Toulouse Métropole Habitat se réserve la faculté de ne pas vendre si le prix proposé est en dessous du prix de réserve du vendeur.*
- *La vente n'interviendra qu'aux conditions énoncées aux termes de la promesse de vente et du cahier des charges de lotissement dont j'ai/ nous avons parfaite connaissance pour les avoir étudiés avec toutes les autres pièces du dossier de candidature.*
- *Je serai informé par courrier postal du sort donné à ma candidature.*
Aucun autre support d'information ne sera utilisé.

Le Prix d'achat proposé, ferme et définitif pour le terrain en question s'élève à :

..... euros (en lettres)TTC.

..... euros (en chiffres) TTC.

Ce prix s'entend, hors frais d'acte d'achat et d'acte de prêt.

Ce prix sera intégralement payable le jour de la signature de l'acte authentique qui constatera le transfert de propriété du terrain.

Mon/Notre offre demeurera conditionnée à la réalisation des seules conditions suspensives suivantes.

Je souhaite bénéficier de la condition suspensive d'Obtention du Permis de Construire purgé de tout recours des tiers.

Je souhaite bénéficier de la condition suspensive d'obtention du prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant maximum : euros
- taux maximal : %
- une durée : ans

—
Je joins **une simulation bancaire** respectant ces conditions.

Dûment complété, lu et approuvé :

Pour le candidat acquéreur 1	Pour le candidat acquéreur 2
Fait à	Fait à
Le	Le
Signature	Signature

Nb : Lettre de candidature (au choix) :

- à adresser en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) effectivement reçue par l'Etude de Commissaires de Justice ci-dessous , au plus tard le **2 Mars 2026**. Attention l'enveloppe cachetée devra être mise dans une deuxième enveloppe pour l'envoi à l'Etude de Commissaires de Justice par LRAR . La notification « Recommandée avec accusé de réception Internet » ne permet pas d'utiliser une enveloppe cachetée. Ce mode de notification n'est pas admis.
- à remettre directement en main propre à l'étude de Commissaires de Justice ci-dessous indiquée au plus tard **le 2 mars 2026 à 18 Heures**.

Il sera remis au candidat un récépissé de remise de son pli.

(Mention ci-dessous sur l'enveloppe OBLIGATOIRE) :

Etude d'Huissiers IACONO DI CACITO -MARTY, Commissaires de Justice
« Vente de Terrain -QUARTIER COTE PAVEE -LIMAYRAC 5/ Toulouse Métropole Habitat »
Ne pas ouvrir
22 Rue Croix Baragnon
31000 TOULOUSE

En sa qualité d'officier ministériel , le Commissaire de Justice est le seul à vous garantir la réalité des date et heure de la remise.

Les informations recueillies à travers ce formulaire sont destinées à la candidature des acquéreurs d'un terrain mis en vente par Toulouse Métropole Habitat, et font l'objet d'un traitement par Toulouse Métropole Habitat. Celui-ci se fonde sur les intérêts légitimes de Toulouse Métropole Habitat afin de permettre au vendeur de connaître l'identité des candidats acquéreurs de ses biens.

La fourniture des données revêt un caractère contractuel et obligatoire des réponses . A défaut , la candidature ne sera pas retenue. Ces données seront conservées 5 ans et ne seront accessibles qu'au service vente de la Direction Gestion Locative Syndic et Transactions Immobilières et au notaire de Toulouse Métropole Habitat.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés »78-17 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès que vous pouvez exercer à l'adresse courriel dpo@anaxil.fr en justifiant de votre identité . De droits de rectification, d'effacement et de limitation , que vous pouvez exercer en vous adressant et en justifiant de votre identité par courriel à l'adresse donneespersonnelles@tm-habitat.fr . Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL).